Helvetia Income Protect

helvetia.ch

Un salaire.
Pas de salaire.
Soutien.

Helvetia Income Protect protège vous et votre famille contre des lacunes financières.

En coopération avec

milenia

helvetia
Votre assureur suisse

S'assurer maintenant!

Un exemple

Vous avez des frais fixes mensuels comme la caisse maladie, le téléphone, le loyer, la voiture, etc. de plusieurs centaines de francs. En raison de la mauvaise conjoncture économique, vous êtes licencié-e, mais la caisse de chômage ne vous verse que 70 – 80% de votre salaire. Du coup, vous êtes confronté-e à de sérieuses lacunes de revenu. Helvetia Income Protect vous aide à faire face à vos obligations financières mensuelles et vous apporte ainsi un ballon d'oxygène.

Schéma en cas de chômage

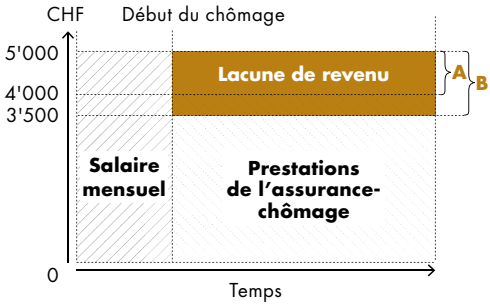

Lacune de revenu

A **avec** enfants à charge: **CHF 1'000**
(80% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)

B **sans** enfants à charge: **CHF 1'500**
(70% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)

Exploiter les opportunités

Helvetia Income Protect vous protège contre les lacunes financières en cas de chômage ou d'incapacité de gain et vous permet ainsi de maintenir le niveau de vie auquel vous êtes habitué-e et la marge de manœuvre financière.

Avantages

- Couverture des engagements financiers mensuels
- Protection de l'épargne
- Maintien de votre capacité de paiement
- Pas de réduction des prestations du fait de l'intervention d'autres assurances

Helvetia Income Protect vous aide à faire face à vos obligations mensuelles en cas de chômage ou d'incapacité de gain et vous protège ainsi d'une lacune de revenu.

En cas de chômage, l'assurance-chômage fédérale (AC) ne vous verse que 70% (sans enfants à charge) ou 80% (avec enfants à charge) du salaire mensuel moyen des six derniers mois. En cas d'incapacité de gain, l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie couvre 80% de la perte de salaire. Mais les obligations mensuelles de paiement demeurent. Helvetia Income Protect vous offre la sécurité face à vos obligations financières.

Lacunes de revenu

Revenu (annuel, brut)	Lacunes de revenu par mois	
en CHF		
	20% (avec obligation d'entretien)	**30% (sans obligation d'entretien)**
40 000.00	667.00	1 000.00
60 000.00	1 000.00	1 500.00
80 000.00	1 333.00	2 000.00
100 000.00	1 667.00	2 500.00
120 000.00	2 000.00	3 000.00
140 000.00	2 333.00	3 500.00

Contacts

Pour obtenir des conseils en matière de Helvetia Income Protect, veuillez nous contacter:

Milenia SA
Route de la Conversion 314
1093 La Conversion
T 021 588 20 00
WhatsApp 079 807 34 33
protect@milenia.ch

En cas de sinistre veuillez vous adresser à notre service provider:

Financial and Employee Benefits Services (febs) SA
Case postale 1763, 8401 Winterthour
T 052 266 02 96, F 052 266 02 01
hip@febs.ch

Principales conditions cadres

Début de la couverture d'assurance

A la date figurant dans la police d'assurance.

Fin de la couverture d'assurance

A la dissolution ou à la résiliation d'Helvetia Income Protect, possible à chaque fin de mois ou à l'atteinte de l'âge terme (65e anniversaire).

Prestation maximale

- Les prestations d'assurance sont versées pendant une durée maximale de 24 mois en cas d'incapacité de gain et/ou de chômage répétés.
- Les prestations dues pour cause d'incapacité de gain et de chômage sont additionnées.

Incapacité de gain

Etendue des prestations

- 100% du montant choisi pour la somme d'assurance mensuelle, qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la durée d'incapacité totale de gain médicalement certifiée.
- Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre.

Chômage involontaire

Etendue des prestations

- 100% du montant choisi de la somme d'assurance mensuelle qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la période de chômage continu et prouvé; la couverture commence trois mois (délai de carence) après le début de la couverture d'assurance.
- Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre.

Aperçu des primes et des prestations

Prestation mensuelle en cas d'incapacité de gain et de chômage	Prime mensuelle	Revenu annuel au minimum
en CHF		
500.00	32.50	–
600.00	39.00	–
700.00	45.50	–
800.00	52.00	–
900.00	58.50	–
1 000.00	65.00	–
1 100.00	71.50	–
1 200.00	78.00	–

Prestation mensuelle en cas d'incapacité de gain et de chômage	Prime mensuelle	Revenu annuel au minimum
en CHF		
1 300.00	84.50	85 000.00
1 400.00	91.00	90 000.00
1 500.00	97.50	95 000.00
1 600.00	104.00	100 000.00
1 700.00	110.50	105 000.00
1 800.00	117.00	110 000.00
1 900.00	123.50	115 000.00
2 000.00	130.00	120 000.00

Climatiquement neutre
Entreprise
ClimatePartner.com/12937-1809-1001

120012333 07.21

Helvetia Assurances
T 058 280 10 00 (24h), www.helvetia.ch

simple. clair. helvetia
Votre assureur suisse